

**MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
Communes de Marignane et Gignac-la-Nerthe  
**ZAC DES FLORIDES**  
**LIMITES DES PRESTATIONS**

LIMITES DES PRESTATIONS		Vendeur	Constructeur
1	Bornage général du lot	X	
2	Plan parcellaire du lot	X	
3	Décapage de la terre sur le lot, terrassement du lot		X
4	Plan topographique du secteur	X	
5.1	Voirie - accès aux lots	X	
5.2	Chemins piétons publics	X	
5.3	Aménagements privatifs		
5.4	Parkings intérieurs et complémentaires		X X
6.1	Assainissement – eaux usées : branchement en attente, en limite du lot au droit des parcelles privatives	X	
6.2	Eaux pluviales : idem ci-dessus	X	
6.3	Raccordement privé eaux usées et eaux pluviales		X
7.1	Eau potable : branchement en attente en limite de propriété au droit de l'îlot (hors défense incendie)	X	
7.2	Poteaux d'incendie extérieur du lot (domaine public)	X	
7.3	Poteaux d'incendie – intérieur du lot (domaine privé)		X
7.4	Desserte et raccordement privé compteur		X
8.1	Electricité : alimentation et distribution au poste de transformation en bouclage	X	
8.2	Eclairage public : desserte du domaine public	X	
8.3	Armoire de commande raccordée sur les postes EDF publics implantés dans les îlots	X	
9.1	PTT : ouvrages de génie civil, chambres de tirage fourreaux	X	
9.2	Pénétrations dans les lots, à partir des chambres de tirage (jusqu'en pied de colonne des bâtiments)		X
9.3	Chemin de câblage, boîte aux lettres		X
10.1	Espaces verts : plantations dans le domaine public	X	
10.2	Plantations sur le domaine privé		X
11	Clôtures : clôtures mitoyennes avec les îlots voisins		X
12.1	Télédistribution : fourreaux et câbles en limite de propriété	X	
12.2	Raccordement dans le bâtiment		X
13	Gaz : réalisation du réseau principal sous domaine public	X	